

## REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

\*\*

\*

### BILAN DE LA CONCERTATION et APPROBATION

\*

#### A ) RAPPELS DE PROCEDURE

L'objectif de la révision simplifiée est d'adapter le plan local d'urbanisme pour permettre la réalisation en zone 1AUm d'un groupe scolaire et de logements locatifs sociaux.

La procédure adoptée est la révision simplifiée prévue à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme dont les étapes ont été les suivantes :

- 24 juin 2010: délibération lançant la procédure de révision et définissant les modalités de la *concertation* avec personnes publiques associées, les associations et la population.

- 22 mars 2011 : constitution du dossier technique. Le dossier a été établi par les membres du conseil municipal en collaboration avec le cabinet d'urbanisme Verdi-Ingénierie.

- 30 mai 2011 : délibération du conseil municipal instaurant le périmètre d'étude. Affichage pendant un mois et publication dans le journal Le Parisien , le 3 juin 2011.

- 18 août 2011 : arrêté du Maire lançant l'enquête publique. L'arrêté précise l'objet de la révision simplifiée, les dates de l'enquête, le nom du commissaire-enquêteur , les modalités de consultation du dossier et de formalisation des observations, les horaires de présence du commissaire-enquêteur, les formalités de publication.

- 23 mai 2011 : examen du projet par les personnes publiques associées.

- 12 septembre au 12 octobre 2011 : enquête publique et conclusions du commissaire-enquêteur nommé par le tribunal administratif.

- octobre 2011 à mai 2012: examen par les membres du conseil municipal des observations formulées et élaboration du projet définitif de révision du Plan Local d'Urbanisme.

- **bilan de la concertation** et approbation de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme au vu des remarques des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire-enquêteur : le bilan fait l'objet de la présente note qui sera présenté par Madame le Maire aux membres du conseil municipal qui sera appelé à se prononcer en séance sur *l'approbation du projet définitif de révision simplifiée*.

## **B ) BILAN DE LA CONCERTATION**

- Les modalités de la concertation ont été arrêtées par délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2010, dont copie ci-jointe :

### **1 ) Moyens d'information à utiliser :**

- 'affichage de la délibération pendant toute la durée des études nécessaires'.

*Suite donnée* : affichage en cours à partir du 25 juin 2010.

- 'article dans le bulletin municipal'.

*Suite donnée* : le bulletin municipal N° 78 d' octobre 2010 comprend un éditorial de Mme le Maire et le compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2010 prescrivant la révision simplifiée du plan local d'Urbanisme.

- 'dossier disponible en mairie'.

*Suite donnée* : le dossier a été tenu à disposition, en mairie, dès son élaboration.

### **2 ) Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat : enquête publique**

- 'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.'

*Suite donnée* : L'arrêté du 18 août 2011, dont copie ci jointe, prescrit l'enquête publique relative au projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et en précise les modalités :

- objet de la révision : préciser les orientations d'aménagement de la zone 1AUM destinée à l'implantation du groupe scolaire et de logements locatifs sociaux.

- durée et date de l'enquête publique : 31 jours du 12 septembre 2011 au 12 octobre 2011 inclus.

- désignation du commissaire-enquêteur.

- dates et horaires de consultation du dossier et de dépôt du registre de consignation des observations : du 12 septembre 2011 au 12 octobre 2011 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10 h à 12h et de 14h à 17h30 et les mercredi et samedi de 9h à 12h.

- horaires de présence du commissaire-enquêteur : lundi 12 septembre 2011 de 16h à 19h, samedi 08 octobre 2011 de 9h à 12h, mercredi 12 octobre 2011 de 16 h à 19h.

- avis au public publié, dans les journaux Le Parisien les 24 août et 13 septembre 2011, Le Courrier Picard les 25 août et 13 septembre 2011.

- notice de 4 pages, distribuée dans les boîtes aux lettres d'Ully-Saint-Georges le 29 août 2011, rappelant l'ouverture de l'enquête publique et donnant le détail du projet.

### **3 ) Consultation des personnes publiques associées.**

Les personnes publiques associées ont été réunies le 23 mai 2011.

La représentante de la Chambre d'agriculture a rappelé qu'une exploitation agricole était incluse dans le périmètre et qu'il était nécessaire de lui conserver les moyens d'exploitation.

La représentante de la Direction Départementale des Territoires a rappelé la nécessité de mentionner les éventuels risques naturels affectant la zone.

Ces observations ont été prises en compte lors de l'élaboration du projet définitif. Aucun risque naturel n'existe.

#### **4 ) Consultation du public : registre et courriers.**

Le registre ouvert le 12 septembre 2011 par Mme le Maire et clôturé le 12 octobre par le commissaire-enquêteur comporte 6 observations.

Cinq courriers ont été reçus dont un hors délai.

L'ensemble de ces observations a été porté à la connaissance des membres du conseil municipal et du cabinet d'urbanisme chargés d'élaborer le projet définitif.

#### **5 ) Rapport du commissaire-enquêteur.**

- Le commissaire-enquêteur a émis un *avis favorable*.

- Il a, en outre, prescrit les recommandations suivantes :

- réunir les propriétaires concernés par l'emprise avant d'entamer la procédure d'acquisition des parcelles, après estimation des valeurs vénales par le service des Domaines.

- déplacer les bâtiments d'habitation pour éviter de donner directement sur une voie de circulation.

- augmenter la distance entre le hangar agricole et les logements.

L'ensemble de ces observations a été porté à la connaissance des membres du conseil municipal et du cabinet d'urbanisme chargés d'élaborer le projet définitif.

#### **6 ) Projet définitif.**

Le projet définitif a été élaboré par des représentants du conseil municipal et le cabinet d'urbanisme après examen de chacune des observations et recommandations formulées par les personnes publiques associées et, lors de l'enquête publique, par les particuliers et le commissaire-enquêteur.

Le projet initial a été totalement réexaminé, à l'intérieur du périmètre d'étude, inchangé, instauré par la délibération du 30 mai 2011.

Des modifications ont été opérées pour prendre en compte les observations en veillant au respect de l'intérêt général de la commune et, dans toute la mesure du possible, des intérêts des particuliers concernés.

Le projet définitif de révision simplifiée N° 1 modifie donc ainsi le du Plan Local d'Urbanisme :

a) Rapport de présentation : aucune modification.

b) Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) : aucune modification.

c) Orientations d'aménagement :

- La réalisation des orientations d'aménagement de la zone 1AUm prévue pour la construction d'un groupe scolaire et de logements sociaux constitue l'objet de la présente révision simplifiée dans le but d'améliorer la cohérence urbaine du secteur et de repenser son aménagement en fonction des contraintes créées par le projet.

- Elles sont formalisées sur la cartographie ci-annexée qui sera intégrée au PLU.

d) Règlement :

-La révision simplifiée du PLU affecte essentiellement la zone 1AUm. Le règlement de cette zone précise qu'elle a pour vocation principale d'accueillir un nouveau groupe scolaire associé à des logements sociaux pour personnes âgées, des logements sociaux locatifs ainsi que les équipements adéquats.

e) Zonage : aucune modification.

f) Annexes : aucune modification.

PIECES JOINTES : délibération du 24 juin 2010, arrêté du 18 août 2011, cartographie des orientations d'aménagement.